

# R

epensons  
le quartier  
Rouen Flaubert



CONCERTATION

**Bilan de la phase 1**

**Lancement de la phase 2**

**de mars à décembre 2022**



métropole  
ROUENNORMANDIE

# Instaurer un espace de dialogue et de co-construction permettant de faire évoluer efficacement le projet

Rouen Flaubert est un projet urbain de grande ambition que la Métropole porte maintenant depuis plusieurs années. C'est l'aménagement d'un grand quartier qui se situe sur la rive gauche de la Seine, en entrée d'agglomération, à cheval sur les communes de Rouen et de Petit-Quevilly. Ce projet a pour but d'éviter l'étalement urbain tout en transformant durablement un site de 90 hectares de friches industrielles, très bien placé en bordure de Seine, entre le centre-ville et le port et qui aura vocation à accueillir 15000 usagers.

Ce projet d'aménagement urbain, conçu il y a plus 10 ans, doit être repensé avec la population et les acteurs du territoire pour mieux répondre aux attentes citoyennes, aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques d'aujourd'hui et demain. Pour ce faire, une démarche de concertation en plusieurs phases a été initiée en octobre 2020.

Elle a pour but notamment de tenir compte d'une conscience accrue de l'urgence climatique, de la nécessité de construire une ville plus résiliente et des évolutions sociétales (liées entre autres à la pandémie du COVID) qui modifieront très durablement notre comportement, nos modes de vie et

notre relation avec notre logement, notre travail ou encore notre façon de nous déplacer. C'est également l'opportunité de réfléchir ensemble aux modifications qu'il faut apporter au projet pour tenir compte de sa proximité avec la zone industrielle.

Une première phase de concertation, organisée d'octobre 2020 à juin 2021 visait à requestionner les grandes composantes du projet urbain et du plan guide à travers notamment la prise en compte des risques naturels et industriels et la redéfinition des objectifs de nature en ville pour l'aménagement de ce quartier. Une deuxième phase, qui débute à présent et pour toute l'année 2022, permettra de réadapter et faire évoluer les aspects plus concrets et opérationnels du projet à travers le traitement de sujets tels que les mobilités, la qualité du logement, les formes urbaines, le vivre ensemble, les services et équipements publics ou encore l'émergence d'une démarche participative dans la gestion et la vie du quartier.

L'état d'esprit très constructif qui a caractérisé les échanges de la première phase de concertation est bien entendu recherché pour la deuxième phase, qui est tout aussi pertinente et nécessaire à la maturation de ce grand projet d'aménagement urbain durable.

## 3 objectifs essentiels pour cette concertation

- 1 > Proposer un espace de dialogue permettant à la Métropole de répondre aux questionnements qui ont été véhiculés sur ce projet
- 2 > Permettre aux habitants et aux acteurs locaux d'exprimer leurs attentes pour ce quartier
- 3 > Se donner la possibilité de faire évoluer le projet de manière à tenir compte des transformations sociétales et du changement climatique dans une approche de résilience

## Le déroulement de la première phase de la concertation Rouen Flaubert

### Des méthodes de concertation innovantes dans un contexte particulier

Cette première phase de concertation a permis d'expérimenter notamment la **mise en place des panels citoyens**. Constitués sur la base du volontariat, l'idée était de travailler sur une longue durée (4 mois) avec un même groupe de citoyens, s'appuyer sur leur expertise d'usage, leur fournir des éléments d'appropriation du projet et les conduire à produire des contributions permettant d'améliorer le projet.

Dès le lendemain du lancement de la concertation, il a été nécessaire de faire preuve d'inventivité et faire évoluer la stratégie d'association citoyenne pour l'adapter au deuxième confinement, qui s'est imposé à la mi-octobre 2020. Il a fallu concevoir des outils permettant de poursuivre la concertation à distance et donc en 100 % numérique.

Il a été ainsi notamment proposé :

- Un questionnaire en ligne pour sonder les attentes citoyennes par rapport à cette concertation et faire ressortir les thématiques prioritaires à traiter. Est ressorti en premier lieu une attente forte de traiter deux sujets : les risques industriels et naturels et le développement de la nature en ville pour ce quartier.
- Un webinaire de présentation du projet accompagné d'un document synthétique de vulgarisation des enjeux du projet.
- L'animation de 22 ateliers participatifs.
- Des méthodes d'animation facilitant l'intelligence collective malgré le distanciel, avec notamment l'expérience innovante des récits à imaginaire positif qui ont été restitués grâce à des podcasts.

Cette expérience a permis de faire évoluer les pratiques participatives et tester des nouvelles méthodes qui ont fait leurs preuves. Il est donc préconisé pour la deuxième phase de concertation de proposer des activités en présentiel et en distanciel.

**Le présent document permettra de mettre en avant la prise en compte des contributions citoyennes issues de la première phase de concertation. Il a également pour objectif de répondre aux attendus exprimés par les citoyens lors de la première phase de concertation :**

- Une totale **transparence** sur les réflexions issues de la concertation
- Des engagements forts sur l'étude et, le cas échéant, la **mise en œuvre des préconisations issues de la concertation**
- Contribuer à **instaurer la confiance** sur l'avenir de ce site
- **Faire évoluer le projet** grâce à une dimension écologique forte, la favorisation du lien social et de la solidarité pour le devenir de la ville de demain.

#### Une première phase de concertation avec une diversité d'outils :

- Une page dédiée à la concertation (4 255 vues)
- Une réunion publique de lancement et débat sur l'objet de la concertation (proposée en présentiel et rediffusée sur youtube/facebook et avec traduction en langue des signes française)
- Un questionnaire en ligne avec plus de 450 répondants
- Un document de synthèse pour expliquer l'historique, les enjeux et objectifs du projet
- Un webinaire pour tout savoir sur le projet (355 vues)
- Des capsules vidéo pour expliquer les enjeux du projet
- Des balades urbaines
- 22 ateliers participatifs à distance ayant mobilisé près de 45 citoyens volontaires et une quinzaine d'acteurs du territoire, dont les supports de présentation et comptes-rendus sont accessibles sur la page dédiée au projet et dans des podcasts
- Une réunion publique de clôture et restitution (proposé en présentiel et rediffusé sur youtube/facebook et avec traduction en langue de signes française)

# 1. Thématique de la gestion des risques industriels et naturels

Lors du lancement de la première phase en octobre 2020, il a été demandé par les participants de pouvoir prendre en compte dans cette concertation la thématique des risques industriels et naturels.

Des ateliers participatifs ont ainsi permis de traiter avec les citoyen·nes la question de l'amélioration de la résilience du quartier face aux vulnérabilités d'aujourd'hui et de demain: les modalités d'aménagement et de construction des bâtiments permettant de rassurer les usagers, le développement de la culture du risque et l'aménagement de la zone de transition entre la frange ouest du quartier et la zone industrialo-portuaire.

### Les modalités d'aménagement et de construction des bâtiments, le développement de la culture du risque

Lors des ateliers de concertation, les participants ont fait beaucoup de propositions, qui correspondent aux diverses recommandations/prescriptions urbaines qui s'imposent pour les constructions dans les périmètres des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et Plans de prévention des risques Inondation (PPRI), même si le quartier n'est pas situé en PPRT et qu'il est concerné par un PPRI seulement sur sa frange Nord.

Le projet d'aménagement du quartier Flaubert respecte les prescriptions réglementaires en matière de risques industriels et d'inondations (le quartier intègre même un aléa allant au-delà de la réglementation actuelle pour le risque inondation).

Pour ne pas faire courir de risques supplémentaires aux usagers, la pertinence d'une extension des recommandations/prescriptions appliquées dans les périmètres PPRT et PPRI au-delà de ces périmètres, doit être analysée à l'échelle de la Métropole avec la Préfecture, les services de l'État et les pompiers ainsi qu'avec des spécialistes techniques tels que le CEREMA et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS).

Les services de la Métropole et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont effectué un travail d'analyse de chaque proposition. Vous trouverez ci-après un récapitulatif qui permet d'apporter des éléments de réponse point par point.

### PROPOSITION CITOYENNE

→ Développer une culture du risque (sur les activités industrielles et en cas d'alertes).

### ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée dans le développement de la « culture du risque » avec des premières actions de sensibilisation de la population en 2021 (ex: hors-série du Mag de la Métropole en septembre 2021 dédié aux risques majeurs) et la création d'un partenariat avec l'Institut pour une culture de sécurité industrielle (ICSI) pour développer les messages et les supports de sensibilisation et de formation.

Par ailleurs, elle a renforcé ses capacités opérationnelles avec le recrutement en 2022 d'un Chargé de la culture du risque pour la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions pluriannuel.

→ Mise en place d'un système d'alerte multiforme (sms, sirènes dédiées, signalétique, système visuel ou audio...).

Un système d'alerte par SMS (sur inscription : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/inscription-aux-sms-dalerte-risques>) a été mis en place depuis mars 2021 et compte plus de 17 000 abonnés au 1<sup>er</sup> mars 2022. En complément, l'État doit déployer le « Cell broadcast » en 2022. Le relais des messages sur les réseaux sociaux, l'application Ma Métropole dans ma poche, ou encore l'expérimentation des panneaux lumineux d'information dans les communes, sont autant de pistes à l'étude pour augmenter la diffusion d'une alerte.

Du côté des industriels, l'alerte est donnée grâce aux sirènes présentes sur les sites. Celles-ci sont audibles depuis le quartier Flaubert. En complément, ils ont développé la plateforme « Allo industrie » pour informer des événements sur leurs sites (<https://allo-industrie.com/rouen-metropole/>).

→ Une transparence sur les risques encourus et sur les données (qualité de l'air).

Concernant la transparence sur les risques encourus, un travail de cartographie des aléas, ainsi que des études sur la vulnérabilité des territoires sont en cours (notamment sur le risque inondation). Ces cartographies seront rendues publiques dès leur finalisation. Il est d'ailleurs à noter que sur les risques « cavités souterraines », une cartographie est déjà disponible (<https://sigapp.metropole-rouen-normandie.fr/www/w/env/cavites/>).

Par ailleurs, les rapports d'inspection des installations classées pour l'Environnement sont désormais rendus publics sur internet (<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees>). De même, les arrêtés de mise en demeure des entreprises contrôlées sont désormais disponibles sur le site de la Préfecture de Seine-Maritime (<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ICPE-Mises-en-demeure-Sanctions-administratives>).

Sur la base de ces rapports, la Métropole va élaborer des indicateurs de suivi pour informer régulièrement la population de la situation en matière de contrôle des activités industrielles.

Concernant la qualité de l'air, ATMO Normandie est l'acteur de référence. Il publie régulièrement ses données sur son site internet (<http://www.atmonormandie.fr/>).

Enfin, la mise en place d'une instance de discussion rassemblant industriels, citoyen·nes, collectivités, État... est en cours d'étude. Cette instance devrait favoriser le dialogue entre tous les acteurs et permettre davantage de transparence et de compréhension entre tous.

→ S'assurer également de la transparence concernant l'alerte immédiate sans retenue d'information (qui doit être claire et précise) et avoir confiance dans la capacité des usagers à réagir correctement.

Comme pour le point précédent, l'instance de discussion dont l'étude est en cours devrait permettre d'avancer sur cette demande en 2022.

→ Réaliser des exercices de prévention.

La Préfecture et le Rectorat organisent tous les ans (hors période de crise sanitaire) un exercice de sécurité dans les établissements scolaires.

Les communes participent également tous les ans à un exercice de simulation d'un événement majeur (risque industriel ou naturel) pour vérifier que l'organisation communale permet de répondre efficacement à une crise. Avec la future création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde, la Métropole Rouen Normandie jouera également un rôle plus affirmé dans la coordination de l'action publique territoriale en matière de sauvegarde des populations.

Enfin, un premier exercice en conditions réelles impliquant les différents acteurs (secours, industriels, mairies, État...) et la population, devrait être organisé sur l'agglomération rouennaise en 2023.

→ Prévoir du matériel accessible pour les populations en cas d'accident industriel.

En cas d'accident industriel, la première consigne est de se confiner dans le lieu où on se situe au moment de l'accident (habitation, travail, commerce, ...) en privilégiant une pièce ne disposant pas ou peu d'ouvertures sur l'extérieur (ex: salle de bain) et en bouchant les aérations avec du ruban adhésif ou des linges... Pour les personnes qui se trouvent dans la rue, il convient de rejoindre le bâtiment le plus proche pour se mettre à l'abri.

L'application de ces consignes permet de se mettre suffisamment à l'abri en attendant la levée de l'alerte, l'intervention des services de secours ou l'ordre d'évacuation.

Par conséquent, compte-tenu de la connaissance actuelle des risques pouvant impacter le quartier Rouen Flaubert, il n'apparaît pas pertinent de mettre à disposition de chaque citoyen·ne du matériel technique de protection individuelle ou d'installer ce type de matériel dans l'espace public.

→ Contrôle, par la Préfecture et les élus de la Métropole, du PPRT des sites Seveso.

Pour les constructions nouvelles, la vérification de l'application des règles du PPRT se fait lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme comme les permis de construire, les déclarations préalables...

Le questionnaire des périmètres des PPRT actuellement en vigueur n'est pas écarté. Des discussions avec les différentes parties prenantes seront engagées pour convenir d'un planning et d'une méthodologie de travail.

→ Mettre en place un suivi médical des personnes.

Un tel suivi ne peut être mis en place que par les autorités sanitaires (Agence Régionale de Santé - ARS).

À ce titre, les élus de la Métropole ont demandé au ministère de la santé la mise en place d'un registre de suivi médical.

→ Prévoir des zones de confinement (lieu public / au sein du logement / bureau / lieu de travail).

À ce stade, et compte-tenu des aléas auxquels le quartier Rouen Flaubert est exposé, il n'est pas prévu de construire des zones de confinement sur l'espace public. En effet, les consignes en matière de sécurité publique recommandent de rejoindre le bâtiment le plus proche lorsque les sirènes se font entendre et d'attendre les consignes des services de secours.

Toutefois, pour assurer la sécurité des personnes, une analyse coût/bénéfice d'une généralisation de zones de confinement dans l'habitat neuf sera réalisée pour évaluer la faisabilité technique et financière ainsi que la pertinence de cette proposition.

→ **Des points d'appel d'urgence dans tout le quartier en cas de problème (incendie, casse...).**

Avec le développement et la généralisation de la téléphonie mobile, la plus-value de cette proposition en matière d'alerte apparaît trop faible pour être déployée sur le quartier Rouen Flaubert ou ailleurs sur le territoire.

→ **Développer des réserves communales solidaires (kit Seveso, matériel de secours...).**

La constitution d'un kit de confinement relève de la responsabilité de chacun. Pour être efficaces, ces kits doivent être accessibles directement dans les habitations et non dans un lieu collectif pouvant impliquer un déplacement potentiellement dangereux pour aller le chercher durant une crise. Aussi, la Métropole Rouen Normandie communiquera régulièrement sur ces kits (composition, renouvellement...) à travers divers supports de communication (Mag de la Métropole, réseaux sociaux, événements et animations...). Spécifiquement sur le quartier Rouen Flaubert, un livret d'accueil des nouveaux habitants sera réalisé. Le livret d'accueil reprendra les consignes de sécurité et les recommandations issues des documents officiels tels que les DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs). Il pourra également contenir des rappels sur les kits de confinement.

→ **Toits capables d'accueillir des personnes en cas d'inondation pour permettre aux secours d'intervenir.**

Compte-tenu de la hauteur d'eau que peut atteindre la Seine sur le quartier Rouen Flaubert lors d'une crue historique et de la hauteur des futurs bâtiments projetés, les populations pourront se mettre à l'abri et attendre les secours en accédant aux étages supérieurs. La création de toits capables d'accueillir les personnes en cas d'inondation n'apparaît donc pas « indispensable ». Toutefois, l'opportunité d'installer des accès aux toits sera étudiée au cas par cas avec les futurs promoteurs du quartier.

→ **Renforcer l'étanchéité à l'air des bâtiments et avoir la possibilité d'arrêter manuellement la VMC.**

Ces propositions correspondent grosso modo aux diverses recommandations/précriptions urbaines qui s'imposent pour les constructions dans les périmètres PPRT et PPRI. Même si le quartier n'est pas situé en zone PPRT proprement dite, une étude sur l'application des dispositions techniques et constructives imposées dans les périmètres des PPRT aux futurs bâtiments du quartier Rouen Flaubert pourra être réalisée, avec notamment une analyse coût/bénéfice de ces dispositions en fonction des risques présents sur le quartier. La possibilité d'arrêter manuellement la VMC sera également à étudier avec les architectes, ingénieurs et concepteurs des bâtiments. Ces études permettront de décider des dispositions à généraliser ou non sur les futures constructions.

→ **Renforcer les menuiseries extérieures en cas d'explosion, de surpression ou de risque thermique transitoire (effet thermique).**

Le renforcement des menuiseries extérieures fait partie des dispositions techniques et constructives citées précédemment. Cette proposition sera donc traitée dans la même étude.

→ **Prévoir des parkings surélevés non inondables.**

Concernant le risque inondation, des dispositions constructives sont d'ores et déjà prévues comme l'interdiction des parkings souterrains dans les zones inondables. Par ailleurs, l'aménagement du quartier Rouen Flaubert est pensé en tenant compte des zones inondables connues avec une marge de sécurité de 32 cm, par rapport à la réglementation en vigueur pour une crue centennale, afin d'anticiper les impacts du réchauffement climatique. Cette surcote de 32 cm pourra être requestionnée en fonction des conclusions des études scientifiques du GIEC local (Groupe intercommunal d'experts sur l'évolution du climat) et des modélisations du Groupement d'Intérêt Public Seine Aval (GIPSA) en cours, sur les inondations par la Seine.

→ **Prévoir des systèmes de tamponnement des eaux et d'expansions de crue.**

Concernant les crues de Seine, le tamponnement des eaux et la préservation des zones d'expansion de crue se gèrent à l'échelle du bassin versant de la Seine. Un syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande a été créé en janvier 2020 pour notamment traiter cette question à l'échelle du fleuve Seine (de Vernon au Havre).

Cette question a été anticipée dans le cadre de l'aménagement du quartier Rouen Flaubert, ainsi le canal (Parc-canal Camille Claudel) a été dimensionné pour servir de zone d'expansion de crues de la Seine. Il permet également de gérer les pluies orageuses.

Ces pluies orageuses pouvant provoquer localement des inondations, la Métropole met en œuvre une politique de création d'ouvrages de stockage des eaux sur son territoire ainsi que des règles de non-aggravation du risque inondation en imposant le tamponnement des eaux pluviales pour les nouvelles surfaces imperméabilisées à chaque aménagement.

→ **Prévoir des passages surélevés (pistes cyclables, passerelles...).**

L'aménagement du quartier Rouen Flaubert est pensé en tenant compte des zones inondables connues avec une marge de sécurité de 32 cm, par rapport au niveau d'eau de la crue centennale, afin d'anticiper les impacts du réchauffement climatique. Cette surcote de 32 cm pourra être requestionnée en fonction des conclusions des études scientifiques du GIEC local et des modélisations du GIP Seine Aval en cours, sur les inondations par la Seine. Toutefois, toutes les voiries et axes de circulation ne pourront pas être surélevés. Certaines voies seront donc inon-

dées en cas de débordement important de la Seine.

→ **Système de noue pour lutter contre les expansions de crue.**

Les noues ne peuvent pas servir à lutter contre l'expansion des crues de la Seine. Les volumes mis en jeu sont bien trop grands pour que des noues puissent avoir un impact sur la montée de l'eau.

Toutefois, les noues sont utiles pour gérer les pluies orageuses afin d'éviter des débordements ponctuels sur les chaussées ou vers les habitations. D'ailleurs des noues sont bien prévues dans le quartier Flaubert, elles permettent également de gérer en infiltration les pluies annuelles (Plan Eau et Climat de l'Agence de l'Eau Seine Normandie), participer à recréer du sol vivant et à gérer les pollutions à la source.

→ **Possibilité d'évacuer le quartier rapidement.**

La Métropole Rouen Normandie et les communes entament une réflexion pour envisager des plans d'évacuation des quartiers concernés par les risques majeurs (la consigne immédiate reste toutefois la mise à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment).

→ **Mise en place d'une réglementation du transport routier.**

Cette proposition pourra être requestionnée lors de la deuxième phase de concertation qui portera entre autres sur les mobilités/circulations au sein du quartier.

→ **Avoir une caserne de pompiers.**

La décision d'implanter une caserne de pompiers relève de la compétence du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime (SDIS 76). Ce dernier prend en compte les projets d'aménagement et de développement des quartiers, de la démographie... pour décider de l'implantation des casernes lors de la révision de son Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Le SDIS est consulté au niveau des autorisations d'urbanisme et des opérations d'aménagement des espaces publics du quartier Rouen Flaubert.

→ **Des éclairages adaptés, des caméras de surveillance à des points stratégiques, accroître les passages policiers, prévoir des lieux publics ouverts en soirée pour créer de la présence, rendre le quartier plus convivial, plus orienté zone de vie et le dynamiser (plus de logements, lieux publics ouverts le soir, resto / bars / grande zone pour un 4<sup>e</sup> marché dans Rouen...).**

Ces propositions pourront être requestionnées lors de la deuxième phase de concertation qui portera notamment sur les équipements et services publics à développer dans le quartier Rouen Flaubert.

→ **Formation des élus, des habitants de la métropole et des enfants aux risques et à la bonne attitude à adopter en cas de crise.**

Depuis mi-2021, la Métropole dispose d'un partenariat avec l'ICSI pour développer des nouveaux outils de sensibilisation/formation des citoyen·nes et les expérimenter.

La Métropole a par ailleurs recruté en janvier 2022, un chargé du développement de la « culture du risque » pour définir et mettre en œuvre un programme d'action pluriannuel. Parmi les actions qui seront déployées, des formations spécifiques pour les élus seront organisées.

Une sensibilisation régulière aux bons comportements est programmée sur tout le territoire métropolitain dès 2022 à travers plusieurs outils: réseaux sociaux, événementiel du 13 octobre 2022, sensibilisation des jeunes publics (scolaires / périscolaires) ...

→ **Impliquer les personnes: calquer sur le modèle du référent sécurité dans les entreprises; avoir dans le quartier des personnes formées à la gestion de crise ou sur le modèle des pompiers volontaires; favoriser la solidarité pour participer aux nettoyages des lieux, dépollution...**

Une réflexion sera engagée pour identifier les organisations potentielles permettant une implication efficace des citoyens et citoyennes volontaires et la possibilité de créer des réserves communales de sécurité civile (prévue par la loi). Une réflexion globale sur ce type de dispositif sera engagée prochainement.

### L'aménagement de la zone de transition

L'aménagement d'une zone dite de transition permet de prendre en compte les facteurs de risque liés à la zone industrielle et aux infrastructures routières vis-à-vis de la zone d'habitation. Il s'agit d'une zone très peu dense, avec quelques immeubles dédiés à l'activité économique, implantés dans le secteur le plus proche de la zone industrialo-portuaire permettent de faire tampon avec les zones plus denses, d'habitations, équipements publics et bureaux. Au cours de la concertation, plusieurs scénarios ont été proposés aux participants des ateliers qui ont été majoritairement favorables aux scénarios présentant beaucoup d'espaces de nature. À l'issue des ateliers un scénario 3 intermédiaire a émergé.

### Ce scénario 3 a été travaillé par l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet et il en ressort de nouvelles propositions d'aménagement pour la frange ouest du quartier:

- Une ligne bâtie de bureaux et d'activités à l'ouest de la rue Berthe Morisot afin de constituer une réelle entrée de ville et « fermer » du point de vue urbain le quartier. Cela permettra une protection acoustique indéniable entre l'infrastructure routière et les premiers logements;
- Au total 3 hectares d'espaces végétalisés créés, même si compte tenu des rues et voies routières, ces espaces boisés sont fragmentés;
- Les espaces boisés doivent garder leur identité, leur unité et dimensions pour éviter un mitage urbain destructurant et favoriser leur potentiel écologique;
- À ce stade l'usage de ces espaces boisés doit encore être précisé (promenade autorisée ou non, réserve de biodiversité, production de bois) :
- Un travail de prise en compte de ces espaces boisés par les services de l'État, en charge des travaux de la continuité du Pont Flaubert, devra être initié.

Scénario 1 initial: Scénario issu du plan guide de 2014



Scénario 3: Évolution proposée par la maîtrise d'œuvre pour répondre aux demandes des participants à la concertation, tout en tenant compte des contraintes techniques et des enjeux urbains



**Les travaux d'aménagement, de végétalisation et de boisement de la frange ouest ne pourront intervenir qu'après 2025, à la suite de la finalisation des travaux de l'État pour le raccordement de la tête Sud du pont Flaubert.**

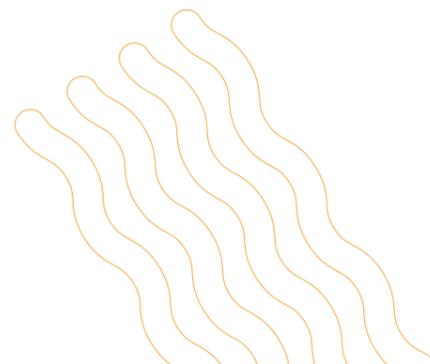
## 2. Thématique de la nature et la biodiversité en ville

Les ateliers participatifs sur la nature en ville ont permis d'imaginer un quartier où la place de la nature est prégnante, et où le rôle des habitants dans la gestion et la vie du quartier est important. En témoignent les 9 épisodes de podcast qui ont pu être enregistrés grâce à un travail d'écriture collaborative, destiné à imaginer le quartier Rouen Flaubert dans le futur (les podcasts peuvent être écoutés dans la plateforme <https://podcasts.metropole-rouen-normandie.fr/>, sous le titre « si le quartier Rouen Flaubert m'était conté »).

### Des évolutions de l'ambition environnementale du projet

À la suite de la première phase de concertation, le projet Rouen Flaubert a évolué vers encore plus de nature en ville avec notamment:

- L'augmentation de la végétalisation à l'Ouest du quartier
- La renaturation:
  - l'intégration de plantes locales dans la palette végétale,
  - la gestion courante des eaux pluviales en infiltration dans les espaces verts,
  - la création d'un parc « Camille Claudel » avec des berges présentant des milieux écologiques variés et propices à la biodiversité au lieu et place d'un canal très minéralisé.
- Le renforcement de l'approche paysagère en intégrant les mobilités actives (piéton, vélo)



## Le parc-canal « Camille Claudel »

Le dernier atelier citoyen de la concertation a permis d'échanger avec les participants sur de nouvelles esquisses pour le projet du canal tendant vers plus de nature et moins d'eau maintenue artificiellement (étanchéité). Cet échange avec les citoyen·nes a été très enrichissant pour le projet. En effet, les sensations attendues et décrites par les participants, ont conduit à définir des usages (usage social de l'eau et usage d'espaces de nature), qui ne s'accordaient pas suffisamment avec l'idée d'un canal sous forme de grands bassins étanches.

**La concertation a mis en évidence le souhait d'un canal type « eau transversale, méandres » plus naturel et présentant des lieux plus intimes.** Il a été entendu que les quais droits en bord de Seine dominaient, et que les habitants souhaitaient :

- des berges plus naturelles pour diversifier les ambiances paysagères,
- des espaces à taille humaine, plus intimistes et davantage en immersion dans la nature,
- des usages variés où les citoyen·nes pourront participer à la vie et la gestion du quartier.

L'évolution du projet permet de renforcer les usages et la naturalité de cet espace public central, tout en conservant son rôle structurant pour le paysage et la composition urbaine du quartier. Il permet également d'ouvrir l'horizon au-delà du quartier et de la Seine sur le Mont Riboudet, et de poursuivre les aménagements réalisés sur les quais rive gauche et la presqu'île Rollet.

De plus, un travail expérimental va être mené avec le Conservatoire botanique National de Bailleul (CBNBL) pour accroître la biodiversité locale dans le parc-canal.



Les études de définition du projet du Parc-canal sont en cours et le démarrage des travaux est prévu en 2023.

L'engagement et la participation citoyenne au sein du quartier ont également émergé comme des sujets forts durant la concertation, ainsi que la volonté d'avoir des lieux de vie et de rencontre dans le quartier, en impliquant dès le début les associations et les citoyen·nes.

Ces propositions ont été entendues et pourront être travaillées lors de la deuxième phase de concertation puisqu'elle portera entre autres sur l'engagement citoyen dans la gestion et la vie du quartier, ainsi que sur les formes urbaines, les équipements et les services publics au sein du quartier.

## La deuxième phase de la concertation Rouen Flaubert

Cette deuxième phase, qui débute en mars, durera toute l'année 2022 et sera organisée en deux séquences : de mars à juin puis de septembre à décembre. L'objectif est de réadapter et de faire évoluer les aspects plus concrets et opérationnels du projet à travers le traitement de sujets tels que les mobilités, la qualité du logement, les formes urbaines et le vivre ensemble (mars à juin 2022), les services et équipements publics ou encore l'émergence d'une démarche participative dans la gestion et la vie du quartier (septembre à décembre 2022).

### 1. Les modalités de cette deuxième phase de concertation

Dans l'objectif de toucher le plus grand nombre de personnes, l'outil numérique, la page dédiée à Rouen Flaubert sur la plateforme de la participation citoyenne JE PARTICIPE (<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr>), permet de présenter de manière très synthétique la démarche et ses objectifs, le calendrier, les invariants, les grands thèmes et les enjeux abordés. Elle permet également de diffuser des questionnaires et de recueillir des avis libres sur le projet et les différentes thématiques abordées au cours de la concertation.

Les méthodes participatives employées lors de la première phase de concertation ont permis un travail de qualité dans le but d'enrichir le projet avec l'expertise citoyenne. Cette deuxième phase permettra notamment de renouveler l'expérience du panel de citoyen·nes volontaires, avec la possibilité d'allier le distanciel et le présentiel de manière équilibrée (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire).

#### La diversité d'outils au service de la concertation citoyenne :

- Un questionnaire initial (publié le 1<sup>er</sup> mars) : permettant d'identifier le panel de citoyen·nes volontaires et d'amorcer les questionnements sur le logement et la mobilité
- La diffusion d'une brochure explicitant la prise en compte des contributions issues de la première phase de concertation (à partir du 17 mars)
- La création d'un panel de citoyen·nes volontaires : pour travailler de manière approfondie deux thématiques entre mars et juin : logement et mobilité. Grâce à un travail en atelier participatif, des visites de terrain et l'auditions d'experts... (la même méthode sera adoptée pour la séquence allant de septembre à décembre)
- Des balades urbaines : proposées à toutes et tous
- Des questionnaires intermédiaires : pour permettre de s'exprimer, pour tester/prioriser des propositions du panel de citoyen·nes
- Des réunions publiques de lancement et clôture de chaque séquence (mars-juin et septembre-décembre).
- La mobilisation du comité changement climatique et aménagement du territoire du Conseil de développement durable tout au long de cette concertation.

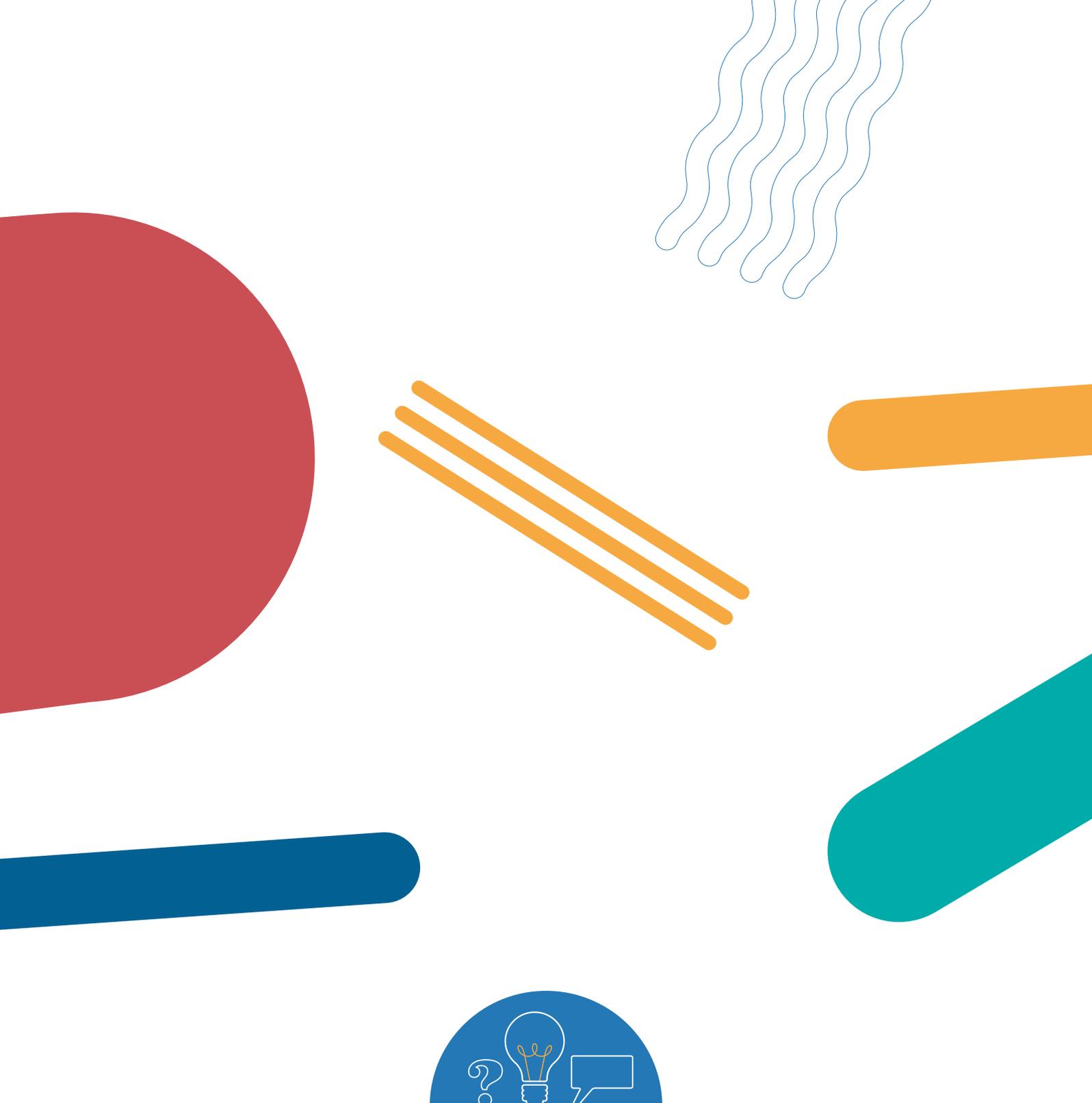
### 2. Les thématiques à traiter de mars à juin

La mobilité a été identifiée, dès les prémices de la démarche, comme un sujet majeur à intégrer dans la concertation pour améliorer le fonctionnement urbain du nouveau quartier Rouen Flaubert. Il s'agira donc de définir collectivement quels sont les enjeux spécifiques liés à chacun des modes de déplacement (marche à pied, vélo, transports en commun, voitures...) en tenant compte des pratiques de mobilité émergentes (marche à pied augmentée, partage/mutualisation des vé-

hicules, des vélos...), de bien identifier les besoins et attentes des futur·es usager·es en la matière et de déterminer ce que cela suppose en termes d'infrastructures, de partages de l'espace, d'équipements et de services à prévoir au sein de Rouen Flaubert.

De la même façon, les réflexions qui seront conduites autour de la question du logement ont vocation à identifier les besoins et attentes des futur·es usager·es en termes de qualité du loge-

ment et de formes urbaines, mais aussi de traiter les enjeux du vivre ensemble, de caractériser ce qui fait le confort, la qualité d'habiter d'un logement et d'un quartier, la façon de concilier au mieux les différents usages des espaces et des équipements publics et de veiller à ce qu'ils soient inclusifs, autant de facteurs qui vont potentiellement favoriser le lien social et la solidarité dans la ville de demain.



[jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:jeparticipe@metropole-rouen-normandie.fr)

Visitez la page dédiée au projet:

<https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/repensons-le-quartier-rouen-flaubert>

Suivez-nous sur: <https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro/>



[jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr](http://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr)

